



Service d'Incendie  
et de Secours de la Guadeloupe  
10 rue Georges BIRAS  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA GUADELOUPE DU 29 AOÛT 2024**

**DELIBERATION N°2024/2908-06**

**Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GESTION ET DE COLLECTE DE LA  
POLICE AVANCES PAR LE LIEUTENANT [REDACTED]  
LORS DU FORUM SALSAS**

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 août à 11h30, le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance le 21 août 2024.

<b>Bureau du Conseil d'Administration du SIS Séance du 29 août 2024 - Liste des présents -</b>			
<b><u>Membres du Bureau du CASIS</u></b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
MINATCHY	Danielle	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Visioconférence
THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visioconférence
<b><u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASIS à assister à la séance</u></b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
CG ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20240829-Delib242908-06-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2024

**Secrétaire de séance** : Madame Danielle MINATCHY, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération du Bureau du CASIS n°2024/1907-05 portant remboursement des frais de location et de carburant avancés par le Lieutenant [REDACTED] (Forum SALSAS 2024) en date du 19 juillet 2024,

Considérant que lors de sa dernière séance, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé le remboursement des frais de location et de carburant avancés par le Lieutenant [REDACTED] à l'occasion du Forum SALSAS qui s'est tenu en mai dernier à Valabre (délibération du Bureau du CASIS n°2024/1907-05),

Considérant qu'il s'avère cependant qu'outre ces frais, le Lieutenant a été contraint d'avancer à l'occasion de ce forum des frais de gestion et de collecte de la police, d'un montant de 157,45 € et de 35,12 € (soit 192,57 € au total),

Vu les justificatifs annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

#### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1** : Autorise le remboursement de la somme totale de cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-sept centimes (192,57 €, soit 157,45 € + 35,12 €) au Lieutenant [REDACTED] correspondant au remboursement des frais de gestion et de collecte de la police avancés par cet agent à l'occasion du Forum SALSAS qui s'est tenu du 13 au 16 mai 2024 à Valabre (région PACA), et non compris dans les frais remboursés au Lieutenant dans le cadre de la délibération du Bureau du CASIS n°2024/1907-05.

**Article 2** : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SIS de la Guadeloupe.

**Article 3** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20240829-Delib242908-06-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2024

VOTE DU BUREAU DU CASIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20240829-Delib242908-06-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20240829-Delib242908-06-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2024



Service d'Incendie  
et de Secours de la Guadeloupe  
10 rue Georges BIRAS  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA GUADELOUPE DU 19 JUILLET 2024**

**DELIBERATION N°2024/1907-05**

**Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCATION D'UN VEHICULE ET DE  
CARBURANT AVANCES PAR LE LIEUTENANT [REDACTED]  
(FORUM SALSAS 2024)**

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 juillet à 09h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation initiale en date du 05 juillet 2024 à la réunion du 15 juillet 2024. L'absence de quorum ayant été constatée lors de cette séance, une nouvelle réunion s'est donc tenue le 19 juillet 2024 avec le même ordre du jour, sans condition de quorum.

<b>Bureau du Conseil d'Administration du SIS Séance du 19 juillet 2024 - Liste des présents -</b>			
<b><u>Membres du Bureau du CASIS</u></b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
MINATCHY	Danielle	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Visioconférence
<b><u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASIS à assister à la séance</u></b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
CG ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GPEP	Présentiel
LUCE	Jean Marius	Chef du service Logistique	Présentiel
CHOUCOUTOU	Jimmy	Chef du service Infrastructures	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Visioconférence

Accusé de réception en préfecture  
97432899406742024062916112470606 DE  
Date de réception en préfecture : 4/8/2024

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que du 13 au 16 mai 2024, le Lieutenant [REDACTED] a assisté au Forum SALSAS à Valabre (région PACA),

Considérant qu'afin de se rendre à ce forum, le Lieutenant [REDACTED] était contraint de louer un véhicule avec ses propres deniers, et d'avancer les frais de carburant de celui-ci,

Vu les justificatifs annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

#### APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Autorise le remboursement des frais de location d'un véhicule d'un montant de deux cent quatre-vingts euros et soixante-deux centimes (280,62 €), et de carburant d'un montant de soixante euros (60 €), soit la somme totale de trois cent quarante euros et soixante-deux centimes (340,62 €) au Lieutenant [REDACTED], avancés par celui-ci à l'occasion du Forum SALSAS qui s'est tenu du 13 au 16 mai 2024 à Valabre (région PACA).

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
977-28397001412620240629  
DBateleréception@pref.gu25/03/2024





Exercice  
Chapitre  
Article

## SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### ORDRE DE MISSION

NOM : [REDACTED] Prénom : [REDACTED]

GRADE : Lieutenant

RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : [REDACTED]

INDICE REEL : CATEGORIE : B

SE RENDRA EN MISSION A : ESCASC -VALABRE

MOTIF DU DEPLACEMENT : Forum SALSAS du 13 au 16/05/24 à VALABRE

MOYEN DE TRANSPORT UTILISE : Avion

DATES ET HEURES

DEPART : PTP/PARIS ORLY le 10/05/24 Vol AF 771 à 18 :00 – arrivée à 08 :00 (J+ 1)  
ORLY PARIS/MRS le 11/05/24 Vol AF 6014 à 13 :00 – arrivée à 14 :20

RETOUR : MRS/ORLY PARIS le 17/05/24 Vol AF 6003 à 09 :20 - arrivée à 10 :45  
ORLY PARIS /PTP le 17 /05/24 Vol AF 770 à 12 :35- arrivée à 15 :15

VISA N° 2024/



Fait aux Abymes, le 05 MAI 2024

Le Directeur du SDIS

Accusé de réception en préfecture  
067492897004520024082024050512070606 DE  
Date de réception en préfecture : 05/05/2024

Le Contrôleur Général

FANTENOR-HAGAZAC

(Seuls les frais en rapport avec la mission seront pris en charge)



CarJet.com

DOYOUSPAIN INTERNET HOLIDAYS, S.L.

C/ BARRACHINA, 15 BIS 12006 CASTELLON, Castellón B12693925 Téléphone : 964 830 995



<b>Factura</b>	<b>Cliente</b>
Numéro [REDACTED]	[REDACTED]
Date 22/05/2024	[REDACTED]
NIF [REDACTED]	[REDACTED]

Cod	Description	Cant	Precio	Importe
17/05/2024	Gestion de la collecte de la police PLATINUM n°57531904 du 11/05/2024 au [REDACTED] de réservation) effectuée par DOYOUSPAIN INTERNET HOLIDAYS, S.L. en tant qu'auxiliaire externe de Riverside Insurance Agency Malta Limited ou Riverside Underwriting Limited *	1	35,12	35,12 €

Operación exenta de IVA según el Art. 20.1.16 de la Ley 37/1992

\* DoYouSpain Internet Holidays S.L. B12693925, C.Vm. 1311CS. C/ Barrachina 15 Bis 12006 Castellón, Espagne. Informations générales conformément à la loi 34/2002. Données d'enregistrement : Volume : 1299, Livre : 862, Folio : 96, Section : 8, Page : CS 24703. CarJet.com est un nom commercial de DoYouSpain Internet Holidays S.L. DoYouSpain Internet Holidays S.L. s'est associé à Riverside Underwriting Limited (pour les activités au Royaume-Uni et à Gibraltar) et Riverside Insurance Agency Malta Limited (pour les activités dans l'UE) pour vous proposer cette assurance, souscrite par Forlegra Europe Insurance Company Limited. Riverside Underwriting Limited (Courriel : assistance@riversideunderwriting.co.uk) est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority et Riverside Insurance Agency Malta Limited (Courriel : assistance@riversidemalta.com.mt) est autorisée et réglementée par la Malta Financial Services Authority. Tous deux sont des intermédiaires d'assurance agissant pour le compte de l'assureur.

Base imposable	%IVA	IVA	TOTAL
35,12			35,12 €

Mode de paiement : Carte  
C.C.C.: [REDACTED]

DoYouspain Internet Holidays S.L., C/ Barrachina, 15 Bis, 12006 Castellón. Inscrite au registre du commerce de Castellón. Tome : 1299 ; Livre : 862, Folio : 96, Feuille : CS24703.  
Informations sur la protection des données : Conformément à la loi organique 15/1999 sur la protection des données à caractère personnel, nous vous informons que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies à la suite des relations entretenues, ont été incorporées dans des fichiers dont nous sommes propriétaires. Le responsable du traitement des données est DOYOUSPAIN INTERNET HOLIDAYS, S.L. La finalité du traitement est la gestion de la facturation et le contrôle des recouvrements. Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles, leur rectification, leur effacement ou leur portabilité, la limitation de leur traitement, de vous opposer au traitement, ainsi que de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle. Vous trouverez plus d'informations dans la politique de confidentialité incluse dans le bon reçu.

Accusé de réception en préfecture  
93749897400142094082011240706-DE  
Date de réception en préfecture : 16/06/2024



# Facture

Page 1/1

N° Facture  
[REDACTED]

[REDACTED]  
FRANCIA

Date Facture  
11/05/2024

GOLDCAR FRANCE SARL au capital social de 8.601.000,00 € RCS 751 805 649 Paris N° TVA Intracommunitaire FR22751805649

N° Contrat	N° Mat	N° Bon	S.D.L	GV	GT	Location	Concept	Jours	%Imp	Montant
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	MRS	S3	CC	11/05/2024 - 17/05/2024	Location Véhicule	7	20,00	0,00 €
							Contribution Environnementale			2,92 €
							Couverture Mega Relax			23,33 €
							Couverture Super Relax			175,82 €
							Smart Return			19,13 €
							Supplément aéroport (Frais Obligatoires)			12,56 €
<b>Montant Brut</b>										<b>233,85 €</b>
<b>% TVA</b>										<b>20,00 %</b>
<b>Montant TVA</b>										<b>46,77 €</b>
<b>Montant Total</b>										<b>280,62 €</b>
<b>Total Montant Brut</b>										<b>233,85 €</b>
<b>Total TVA</b>										<b>46,77 €</b>
<b>Total Facture</b>										<b>280,62 €</b>



**CarJet.com**  
 GESMARKET INTERNET PARA VENDER, S.L.  
 C/ RONDA MIJARES, 190 BIS  
 12002 CASTELLON, Castellón  
 B12630620  
 Téléphone: 964 830 995



<b>Factura</b>		<b>Cliente</b>	
Numéro	[REDACTED]	[REDACTED]	
Date	22/05/2024	[REDACTED]	
NIF	15DE38467	[REDACTED]	

Cod	Description	Qté	Prix	Quantité
	Service gestion			
	Louer véhicule [REDACTED]	1	157,45	157,45 €
	Depuis 11/05/2024 Jusqu'au 17/05/2024			
	Destination Marseille Aéroport			

Livraison intracommunautaire exonérée pour application de l'article 25 de la loi 37/1992 sur la TVA.

<b>Base imposable</b>	<b>%IVA</b>	<b>IVA</b>	<b>TOTAL</b>
157,45			157,45 €
<b>Forme de la page : Trajet</b>			
<b>C.C.C. :</b>			

Gesmarket Internet para Vender S.L. C/ Ronda Mijares, 190, Bis, 12002 Castellón. Inscrite au registre du commerce de Castellón. Volume : 1191, Livre : 754, Folio : 193, Section : 8, Page : CS21393. Informations sur la protection des données : Conformément à la loi organique 15/1999 sur la protection des données à caractère personnel, nous vous informons que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies à la suite des relations entretenues, ont été incorporées dans des fichiers dont nous sommes propriétaires. Le responsable du traitement des données est GESMARKET INTERNET PARA VENDER, S.L. La finalité du traitement est la gestion de la facturation et le contrôle des Collections. Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles, leur rectification, leur effacement ou leur portabilité, la limitation de leur traitement, de vous opposer au traitement, ainsi que de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations, visitez le site Web politique de confidentialité incluse dans le Bon reçu.

Accusé de réception en préfecture  
 971-289710014-20240829-Delib242908-06-DE  
 Date de réception préfecture : 18/09/2024

CarJet.com

DOYOUSPAIN INTERNET HOLIDAYS, S.L.

C/ BARRACHINA, 15 BIS 12006 CASTELLON, Castellón B12693925 Téléphone : 964 830 995



Factura		Cliente	
Numéro	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Date	22/05/2024	[REDACTED]	[REDACTED]
NIF	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Cod	Description	Cant	Precio	Importe
	Gestion de la collecte de la police PLATINUM n°57531904 du 11/05/2024 au 17/05/2024 ([REDACTED] de réservation) effectuée par DOYOUSPAIN INTERNET HOLIDAYS, S.L. en tant qu'auxiliaire externe de Riverside Insurance Agency Malta Limited ou Riverside Underwriting Limited <sup>1</sup>	1	35,12	35,12 €

Operación exenta de IVA según el Art. 20.1.16 de la Ley 37/1992

<sup>1</sup> DoYouSpain Internet Holidays S.L. B12693925, C.Vm. 1311CS, C/ Barrachina 15 Bis 12006 Castellón, Espagne. Informations générales conformément à la loi 34/2002. Données d'enregistrement : Volume : 1299, Livre : 862, Folio : 96, Section : 8, Page : CS 24703. CarJet.com est un nom commercial de DoYouSpain Internet Holidays S.L. DoYouSpain Internet Holidays S.L. s'est associé à Riverside Underwriting Limited (pour les activités au Royaume-Uni et à Gibraltar) et Riverside Insurance Agency Malta Limited (pour les activités dans l'UE) pour vous proposer cette assurance, souscrite par Fortegra Europe Insurance Company Limited. Riverside Underwriting Limited (Courriel : assistance@riversideunderwriting.co.uk) est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority et Riverside Insurance Agency Malta Limited (Courriel : assistance@riversidemalta.com.mt) est autorisée et réglementée par la Malta Financial Services Authority. Tous deux sont des intermédiaires d'assurance agissant pour le compte de l'assureur.

Base imposable	%IVA	IVA	TOTAL
35,12			35,12 €

Mode de paiement : Carte  
C.C.C.: [REDACTED]

DoYouSpain Internet Holidays S.L., C/ Barrachina, 15 Bis, 12006 Castellón. Inscrite au registre du commerce de Castellón. Tome : 1299 ; Livre : 862, Folio : 96, Feuille : CS24703.

Informations sur la protection des données : Conformément à la loi organique 15/1999 sur la protection des données à caractère personnel, nous vous informons que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies à la suite des relations entretenues, ont été incorporées dans des fichiers dont nous sommes propriétaires. Le responsable du traitement des données est DOYOUSPAIN INTERNET HOLIDAYS, S.L. La finalité du traitement est la gestion de la facturation et le contrôle des remboursements. Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles, leur rectification, leur effacement ou leur portabilité, la limitation de leur traitement, de vous opposer au traitement, ainsi que de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle. Vous trouverez plus d'informations dans la politique de confidentialité incluse dans le bon reçu.

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20240829-Delib242908-06-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2024